Portage de repas

Lorsqu'on vieillit, qu'on est malade, on n'a plus ni la force ni le goût de cuisiner. Parce qu'il faut faire les courses, parce que cela demande un effort, les personnes âgées bien souvent négligent leur alimentation. Toutefois, des solutions existent à proximité de votre domicile.

Vous souhaitez que vos repas soient livrés à votre domicile ?

De nombreux services permettent aux personnes âgées ou malades de rester chez elles sans risque de dénutrition. Grâce à ces services de portage de repas à domicile, elles retrouvent le plaisir de manger et apprécient le réconfort et la chaleur d'une visite quotidienne.

Cette prestation de portage (attention : le repas n'est pas pris en charge) peut être financée en partie par l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) [lien vers la page APA] ou au titre de l'aide sociale pour les personnes à faibles ressources. Ces deux prestations ne sont pas cumulables.

Vous recherchez un service de portage de repas à domicile ?

Pour connaître le service de portage de repas au plus proche de votre domicile, adressez-vous à votre mairie ou bien à votre centre communal d'action sociale ou à votre centre intercommunal d'action sociale.

Les Centres Médico-Sociaux de la Dordogne (CMS) peuvent également vous aider dans vos démarches.